



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 23/12/24

ID : 065-216502260-20241209-2024094-DE



Séance du 9 décembre 2024 à 19h

2024/094

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Hélène FRANCES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents : Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE) Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Caroline ECORCHON (procuration à Hélène FRANCES), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 4 décembre 2024

**AVENANT AU MARCHÉ
CREATION D'UNE DESSERTE FORESTIERE IBOS-PINTAC**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de création d'une desserte forestière entre Ibos et Pintac, la commune a choisi l'entreprise SBTP pour réaliser les travaux (délibération n°2024/024 du 2 avril 2024) pour un montant de 239 458,80 € TTC.

Au début du chantier, l'entreprise a rencontré des difficultés d'exécution liées à une météo pluvieuse qui a rendu le déroulement des opérations difficile voire impossible durant quelques jours (terre gorgée d'eau, pose d'empierrement et d'enrochement).

Il a fallu intégrer de nouveaux prix au marché pour procéder à des ajustements techniques validés pendant le marché par le maître d'œuvre (ONF) et la Mairie (cf. délibération n°2024/052 du 7 octobre 2024).

Les travaux de création de la desserte forestière Ibos-Pintac ont été réceptionnés. Il convient désormais d'acter par avenant les quantités définitives et le décompte général définitif (DGD).

L'avenant présente une incidence financière sur le montant du marché : - 476,52 € TTC soit un nouveau montant du marché public s'élevant à 238 982,28 € TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

La secrétaire de séance,

Hélène FRANCES

Le Maire,

Gisèle VINCENT